



APRÈS LA PLUIE, LE BEAU TEMPS

Pour l'application de ce proverbe au domaine des technologies d'information de santé, il est prudent d'afficher une certaine réserve au sujet du calendrier de l'embellie. Quant aux intempéries, ce n'est pas de l'eau qui vient de tomber sur le petit monde des TIC de santé, mais une pluie d'obus en provenance de la Cour des comptes.

Comme le rappelait le mensuel Capital dans son édition de juillet, ce ne sont pas moins de 37 rapports qui ont été publiés ces 20 dernières années sur le système de santé que le monde civilisé nous envie, aujourd'hui en grand danger. En matière de TIC, en 10 ans 10 études des corps de contrôle de l'Etat leur ont été consacrées. Une par an, avec à chaque édition le même constat accablant. De ce point de vue la plus sévère d'entre elles vient sans conteste du rapport annuel de la Cour des comptes sur la sécurité sociale, publié le mois dernier. Sans doute émoustillés par la dynamique RGPP, cette année les magistrats de la rue Cambon s'en sont donné à cœur joie, étrillant tour à tour la gestion

du programme Sesam-Vitale, ou encore les téléservices de l'assurance maladie, en particulier « l'Historique des remboursements », modeste dans son taux de consultation par les praticiens concernés mais brocardé par les enquêteurs pour son coût démesuré.

Concernant les systèmes d'information hospitaliers pas moins de 26 pages leur sont consacrés, qui décortiquent les raisons d'un bilan en demi-teinte, voire calamiteux. Ainsi, les magistrats estiment que « la situation concrète du SIH des établissements de santé reste mal connue de la tutelle, qu'il s'agisse des ARH ou surtout de la tutelle nationale. » Ennuyeux pour assurer un pilotage et un suivi de qualité, et pour envisager l'évolution de ces systèmes au service d'une nouvelle

organisation. Pour être sûrs de lever toute ambiguïté, les auteurs du rapport envoient d'ailleurs une salve précise : « Les lacunes du système d'information hospitalier sont en grande partie dues à la faiblesse du pilotage exercé par la tutelle ». Fermez le ban, avec pour conséquence une recommandation de la Cour ennuyeuse pour l'avenir immédiat : le gel du plan "Hôpital 2012". Cette option, si elle devait être confirmée, pourrait en effet avoir de sévères conséquences pour les donneurs d'ordre et les prestataires spécialisés. L'heure est donc plus que jamais à la réforme de la gouvernance de la santé et de ses TIC, en théorie actuellement en cours.

Les GIP CPS et DMP ainsi qu'une partie de GMSIH doivent d'une part être fondus dans une Agence des systèmes d'information de santé (ASIP). D'autre part MAINH, MEAH et la partie résiduelle du GMSIH composeront à terme l'Agence nationale d'appui à la performance (ANAP). Le tout étant sensé être coordonné par un Conseil national des systèmes d'information de santé (CNSIS). Au final, cinq instances vont être supprimées pour en recréer trois nouvelles. Séduisante en théorie, cette mutualisation - pour laquelle LESISS, représentant des industries spécialisées, est régulièrement sollicité - pose la question des moyens affectés à ces nouvelles composantes et du calendrier pour qu'elles soient opérationnelles ... et performantes.

Accessoirement, se pose surtout la question des dirigeants qui seront nommés à la tête de ces structures, dont les états de services, la capacité d'écoute et la volonté de concertation seront attentivement auscultés par les acteurs en lice. Aux dires des intéressés, c'est même ce point crucial qui fera de cette nouvelle gouvernance un outil adapté. Dans le cas contraire, il y fort à parier que les dits acteurs, sans naturellement se heurter à ces nouvelles autorités, délaisseront les grands chantiers incertains pour se recentrer autour de projets dont ils seront plus à l'initiative. Au final, après les intempéries qui ont sévi ces quinze dernières années sur la planète des technologies d'information de santé, une embellie semble à portée de baromètre. Elle devra toutefois venir rapidement, pour chasser les nuages sombres qui pointent à l'horizon.